



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

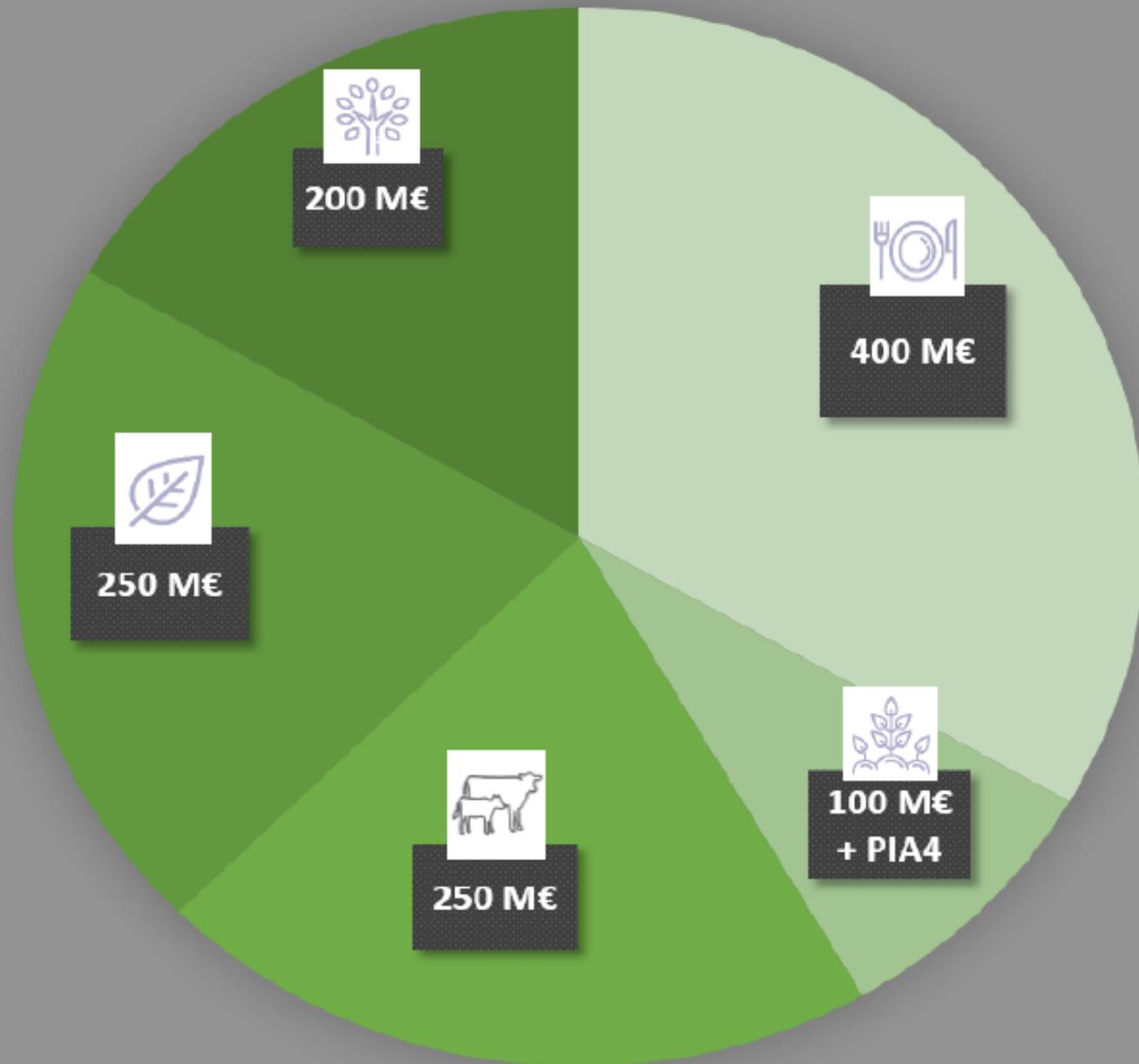
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉSENTATION DES MESURES DU **PLAN DE RELANCE** GOUVERNEMENTAL

VOLET « TRANSITION AGRICOLE, ALIMENTATION ET FORÊT »

Répartition des crédits (1,2 milliards d'euros) pour les mesures du volet agricole du plan de relance



- Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous
- Stratégie nationale sur les protéines végétales
- Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal
- Renouvellement et développement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique
- Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

Transition agricole, alimentation et forêt

3 objectifs :

- **renforcer la souveraineté alimentaire**
- accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

Renforcer la souveraineté alimentaire

MESURES	M€
Plan protéines végétales	100
Plan de modernisation des abattoirs	130
Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100
Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20
TOTAL	350

Renforcer la souveraineté alimentaire

VOLETS DE LA MESURE PLAN PROTEINES VEGETALES	M€
A/ Agro-équipements	20
B/ Structuration de filières	55
C/ Soutien à la Recherche-Développement-Innovation	20
D/ Campagne de communication et de promotion	3
E/ Contribution à l'accélérateur BPI	2
Total plan protéines végétales	100

Renforcer la souveraineté alimentaire

MESURE MODERNISATION DES ABATTOIRS

130 M€

- Appel à projet national de FAM instruction au fil de l'eau
- Instruction par la DRAAF avec l'appui des DDI
- Commission régionale de sélection pour les dossiers < 10 M€
- Paiement par FAM
- 13 projets pré-identifiés en Normandie

Renforcer la souveraineté alimentaire

MESURE BIOSECURITE et BIEN-ETRE ANIMAL

100 M€

- Adossé à la mesure 411 des PDR
- Appel à projet distinct mais synchronisé avec ANP
- Bénéficiaires : exploitations d'élevage
- Instruction par les DDT(M)
- En attente de la notification régionale

Autres mesures dont les enveloppes régionales sont connues

Plantons des Haies

50 M€

- Adossé aux mesures 4.4 et 7.6 des PDR
- Appel à projet au fil de l'eau
- Bénéficiaires : agriculteurs, collectivités
- Instruction par la DRAAF
- Notification régionale : 3,165 M€

Autres mesures dont les enveloppes régionales sont connues

Partenariat Etat/Région en faveur des projets alimentaires Territoriaux (PAT)

80 M€

- Adossé au volet plan de relance du CPER
- Bénéficiaires : collectivités disposant d'un PAT labellisé ou labellisable
- Instruction par la DRAAF
- Notification régionale : 4,4 M€
- + appel à projet national du PNA pour les PAT émergents – ouverture 1/12

Périmètre des PAT en 2020

	Communes	2
	EPCI	28
	Groupe d'EPCI ou PETR	5
	Parcs naturels régionaux	2

État d'avancement des PAT en 2020

	PAT émergent	26
	PAT en cours	7
	PAT finalisé	4

Communes concernées par au moins 1 PAT en Normandie en 2020

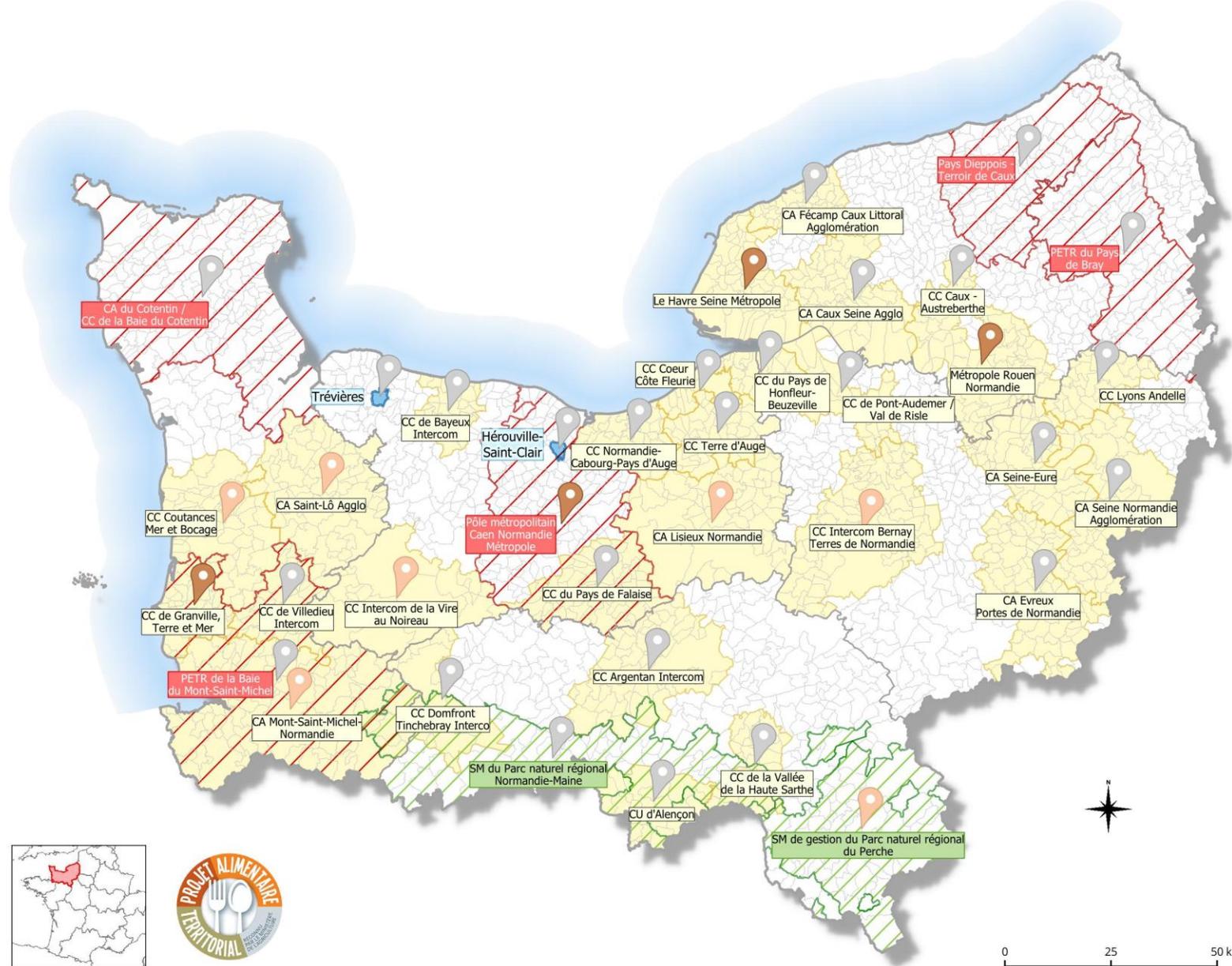
Département	Nombre	Pourcentage
Calvados	414	78 %
Eure	344	59 %
Manche	416	93 %
Orne	219	57 %
Seine-Maritime	449	63 %
Normandie	1 842	69 %

Population concernée par au moins 1 PAT en Normandie en 2020

Département	Nombre	Pourcentage
Calvados	625 484	90 %
Eure	418 093	69 %
Manche	474 915	96 %
Orne	180 452	64 %
Seine-Maritime	1 068 424	85 %
Normandie	2 767 368	83 %

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Sources : Admin-express 2020 © IGN / DRAAF - Service Régional de l'Alimentation (SRAL) et Réseau régional des PAT 2020
 Conception : PB - SRISE - DRAAF Normandie 09/2020



planderelance.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr



Merci de votre attention